



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM-18-20, DM-19-20, DM-20-20 et DM-21-20.

AVIS PUBLIC est donné, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu le **19 octobre 2020 à 19 h**, à la salle Marguerite d'Youville du Manoir d'Youville située au 498, boulevard D'Youville, à Châteauguay, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure mentionnée ci-après.

1. DM-18-20

Emplacement

Adresse : 73, chemin de la Haute-Rivière
Demandeur : Mme Geneviève Gauthier
Lot : 6 106 507

Nature de la demande

- Permettre une profondeur de lot moyenne de 17,5 mètres alors que la profondeur minimale prescrite est de 27,4 mètres.

2. DM-19-20

Emplacement

Adresse : 165, boulevard Industriel
Demandeur : 9398-5844 Québec inc.
Lot : 5 203 480

- Permettre une proportion minimale de 9 % des matériaux de la classe A a), b), c) ou e) pour tout mur de façade donnant sur une rue, alors que la proportion minimale prescrite est fixée à 40 %.

PUBLIC NOTICE

REQUESTS FOR MINOR EXEMPTION DM-18-20, DM-19-20, DM-20-20 and DM-21-20.

PUBLIC NOTICE is given, that at a regular sitting to be held on **October 19, 2020 at 7 pm**, at the room Marguerite d'Youville of the Manoir d'Youville located at 498, boulevard D'Youville, the municipal council of the Ville de Châteauguay will render a decision on the requests for minor exemption mentioned below.

1. DM-18-20

Location

Address: 73, chemin de la Haute-Rivière
Enquirer: Mrs. Geneviève Gauthier
Lot: 6 106 507

Nature of the request

- Allow an average lot depth of 17.5 metres, whereas the prescribed minimum depth is 27.4 metres.

2. DM-19-20

Location

Address: 165 boulevard Industriel
Enquirer: 9398-5844 Québec inc.
Lot: 5 203 480

- Allow a minimum proportion of 9% Class A a), b), c) or e) materials for any façade wall facing a street, whereas the prescribed minimum proportion is 40%.

3. DM-20-20

Emplacement

Adresse : 179, chemin de la Haute-Rivière
Demandeur : Groupe Morin St-Denis
Lot : 6 106 186

- Permettre qu'un revêtement extérieur de classe C recouvre 100% de l'ensemble des élévations du bâtiment principal et de son agrandissement, alors que la norme prescrite pour un revêtement extérieur est de classe A ou B recouvrant 75 % des élévations;
- Permettre un nombre de neuf cases de stationnement, alors que le règlement de zonage en exige dix;
- Permettre une largeur de 1,2 mètre de gazon entre la ligne latérale gauche et le stationnement, alors que la norme prescrite autorise une largeur minimale de 1,5 mètre;
- Permettre qu'un escalier extérieur menant au deuxième étage soit aménagé face à la rue Albini, alors que la norme prescrite n'autorise pas les escaliers extérieurs menant à un étage sur une façade donnant sur rue.

4. DM-21-20

Emplacement

Adresse : 423, rue Salaberry Nord
Demandeur : M. Marc-André Leblanc
Lot : 4 280 657

- Permettre une marge latérale minimale de 0,61 mètre, alors que la marge latérale minimale prescrite est de 1 mètre pour un garage détaché.

3. DM-20-20

Location

Address: 179 chemin de la Haute-Rivière
Enquirer: Groupe Morin St-Denis
Lot: 6 106 186

- Allow Class C exterior cladding to cover all of the main building's elevations and its extension, whereas current regulations require Class A or B exterior cladding to cover 75% of elevations;
- Allow a total of nine parking spaces, whereas the zoning by-law requires ten;
- Allow a width of 1.2 metres of grass between the left sideline and the parking area, whereas current regulations require a minimum width of 1.5 metres;
- Allow the building of an outside staircase leading to the second floor in front of rue Albini, whereas outside staircases leading to an upper floor on a street façade are not permitted under current regulations.

4. DM-21-20

Location

Address: 423 rue Salaberry Nord
Enquirer: Mr. Marc-André Leblanc
Lot: 4 280 657

- Allow a minimum side setback of 0.61 metres, whereas current regulations stipulate a minimum side setback of 1 metre for a detached garage.

Donné à Châteauguay, ce 30 septembre
2020.

*The present text is not official; thus, the
French version prevails.*

Mikaël Beaudin, greffier adjoint

Châteauguay



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Mikaël Beaudin, agissant en ma qualité de greffier adjoint de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 30 septembre 2020, le présent avis public concernant les demandes de dérogation mineure DM-18-20, DM-19-20, DM-20-20 et DM-21-20, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 30 septembre 2020, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 30 septembre 2020.

Mikaël Beaudin, greffier adjoint